



Hébergements Insolite

Gîte 'Les Coccinelles'

Cours Equitation, Attelage, Animations

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE pour le Gîte ' Les Coccinelles ' **à L' ECURIE LESEIGNEUR**

Entre les soussignés,

désigné(s) ci-après le bailleur

Mme Buhagiar LESEIGNEUR Fabiola
ECURIE LESEIGNEUR, CAMPING et GITE
10 route les Mares 50250 à Bolleville
Tel :02.33.46.99.78 ou 06.42.22.91.06

Email : ecurie.leseigneur@gmail.com
Site : <http://cte-chevauxetanes-camping-gite.com>
<https://www.facebook.com/ecurieleseigneurfabiola>

désigné(s) ci-après le preneur

M., Mme, Mlle (nom, prénom,).....
Adresse.....
Code postal.....ville.....
Email.....
Téléphones portable et fixe.....
Adresse FACEBOOK.....

Nombre de personnes.....adultes.....enfants.

Gîte 5 places ou 8 places. Gîteplaces +.... personne supplémentaire.

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Le Bailleur loue au Preneur le logement du _____ à 16 h 00 au _____ à 10h00, soit une durée maximum de _____ jours non renouvelable.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement le _____ à **10 h00 au plus tard, et à remettre au Bailleur les clefs.**

[Décrire ici les modalités éventuelles de restitution des clefs à la fin de la location].

Lors du début de la location, le Bailleur remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au logement

[Décrire ici les modalités éventuelles de remise des clefs au début de la location].

Adresse du logement donné en location

N° 10 Route les Mares 50250 Bolleville.

Type du logement donné en location

Maison mitoyenne avec celle des propriétaires.

Dépendances dont le locataire a la jouissance exclusive

Jardin privatif, Terrasse.parking gratuit.

2. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

Les locaux objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier.

Il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit:

3.Désignation des locaux , mobilier et électroménager :

Nous vous accueillons lors de votre arrivée.

Notre gîte peut accueillir 5 personnes ou 8 personnes voir 1 personne supplémentaire, la banquette lit dans le salon) est accès accessibilité handicapés

REZ DE CHAUSSEE :

CUISINE : 15m2, Cuisine aménagée, toute équipée, 1 four pyrolyse, 1plaque de cuisson 4 feu gaz, 1 micro onde, grille pain, 1 cafetière, 1 bouilloire, 1frigo avec 1 petit congélateur, 1

radio CD, 1 table, 1 banc, 2 chaises marron, 2 chaises en pin, 4 tabourets, 2 poubelles pour le tri, 1 range chaussures, 1 bouteille de gaz.

Lave linge dans le bloc sanitaire 6 € le lavage.

SALON : 10m², 1 canapé lit, 1 télévision avec lecteur DVD et son meuble bas, table basse en verre, 1 placard de rangement pelle, balai, étent à linge.

SALLE DE BAIN : 4.5m², 1 douche, 1 lavabo, 1 WC, 1 armoire.

ETAGE :

CHAMBRE 1 : 12m², 2 lits de 90cm avec 2 tables nuit, 1 placard

CHAMBRE 2 : 15m², 3 lits voir 4 lits de 90 cm avec 3 tables de nuit, 1 commode. (1 lit en supplément peut vous être mis).

CHAMBRE 3 : 15 m², 3 lits + 2 tables de nuits + armoire 3 portes de rangement.

Les lits sont tous équipés de couettes 90cm X 200cm, oreiller, alèse et protège oreiller.

Pour les couples nous rapprochons les lits de 90 cm et mettons des couettes plus grandes.

1 WC à l'étage.

Placard dans le couloir avec table à repasser, fer, aspirateur, penderie.

Parties et équipements communs

Accueil Auberge avec (grill Finlandais, tables, salon, bar, baby foot,) bloc sanitaire avec machine à laver , carrière 40x20m, boxe, sellerie, bâtiment attelage, local à vélos, cour, parking et le camping ` La Cité Médiévale.

Etat des lieux contradictoire

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'état des lieux sera obligatoirement annexé au présent contrat.

Sanitaire

1 Lavabo, 1 WC, 1 Douche au rez-de-chaussée et 1 wc à l'étage,

Electroménager

1 réfrigérateur, 1 case congélateur, 1 plaque cuisson avec 4 feu gaz, 1 radio CD, 1 four, 1 Aspirateur, 1 table à repasser, 1 fer à repasser, 1 télévision , 1 lecteur DVD.

La vaisselle et les ustensiles sont pour 9 personnes.

Réseaux

Eau froide, Eau chaude, plaque au Gaz, Chauffage aérothermie.
Téléphone d'urgence chez le propriétaire.

Inventaire contradictoire

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci.

L'inventaire sera annexé au présent contrat. Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

TARIFS GITE ET PRESTATIONS :

A la signature du contrat inscrivez le Loyer, les prestations payantes que vous choisissez

⋮

Le gîte Week end ou minimum 2 jours peut être louer toute l'année sauf en Juillet et Août.

- Gîte week end ou minimum 2 jours 6 à 8 personnes 150€ / nuit.....€
- Gîte week end ou minimum 2 jours 1 à 5 personnes 125€/nuit ... ;.....€

- charges WEE end pour gîte 5 personnes +électricité + eau + chauffage+ gaz 28,00 €
- charges Week end gîte 8 personnes + électricités + eau + chauffage+ gaz pour.....35,00.€

- GÎTE 5 personnes 2 chambres
450 € Basse saison 550€ Moyenne, 650€ Haute.....€.
- Gîte 6/8 personnes 3 chambres...
550€ Basse saison 650 € Moyenne, 750€ Haute..... €

- Ménage à votre départ..... 65.00 €
- Un lit bébé avec chaise bébé..... 15.00 €
- Machine à laver 8 kg..... 6 €
- Repas traiteur /personne , 15.00 €
- Équitation, attelage, animations équestres, randonnées
- 5% de remise si vous prenez la semaine complète- 5%.....€

- charges semaine pour gîte 5 personnes internet+électricité + eau + chauffage+ gaz55,00 €
- charges semaine gîte 8 personnes internet+ électricités + eau + chauffage+ gaz pour...65,00.€
- charges pour gîte 5 personnes semaine sans chauffage40,00 €
- charges semaine pour 8 personnes sans chauffage.....50,00 €

- Chien sous condition* avec notre cage de transport 5 €/ jour.....€
- Drap et housse de couette+ taie d'oreiller*...13.00 €/ personne/ semaine ou nuit.....€

TOTAL TTC.....€

Arrhes.....€

A devoir le jour de votre arrivée€

Remis chèques de caution et ménage€

*Si vous ne prenez pas la location de draps housse..., il y aura une vérification si vous ne les avez pas oubliés.

*Les animaux sont acceptés sous conditions ; **strictement interdits de monter à l'étage et qu'ils ne soient pas seul dans le gîte**, sur le camping et les paddocks. La nuit le chien doit être dans la cage de voyage. Afin de laisser la cour, le jardin propre, les propriétaires des animaux sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux et de les avoir en laisse en extérieur sur le centre Equestre et camping.

Ménage

Le ménage doit être régulier.

Vous prenez le gîte propre, nous vous demandons de nous le remettre dans le même état ou de Prendre **le service ménage qui est de 65 €.**

Si le ménage n'a pas été fait sur le temps de votre séjour et le gîte pas remis en l'état de propreté, comme vous l'avez eu, la caution ménage vous sera facturée.

Durée et dates du séjour

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur. Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourront porter la durée de la location à plus de quatre-vingt jours maximum. Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état des lieux, inventaire, remise des clés, paiement des sommes prévues à cette date), il est d'ores et déjà convenu d'un rendez-vous le _____ à ____ heures.

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à Euros _____ pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Gaz bouteilles
- Chauffage; aérothermie
 - Ligne Téléphonique chez les propriétaires pour uniquement les urgences;
 - Accès Télévision
 - Accès Internet

La présente location est consentie et acceptée pour les charges moyennant **eau, électricité, gaz+internet+ chauffage)**

- **pour le gîte 5personnes 40€ sans chauffage et 55€ avec chauffage la semaine en hiver .**
- **pour le gîte de 8 personnes les charges sont à 50€ sans chauffage et l'hiver 65 € avec chauffage, sous réserve que vous respectiez en tant que bon chef de famille, que les lumières et l'eau ne restent pas ouvert .**

Le bailleur s'engage à s'assurer le logement contre les risques locatifs, pour le compte du locataire, ce dernier ayant obligation de lui signaler, dans les vingt-quatre heures, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

Dépôt de garantie

- A titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le preneur versera, le jour de l'entrée dans les lieux, **la somme de 400 € et avec animaux 500 € et un chèque de caution ménage de 60€.**

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée sous quinzaine la preuve faite par le preneur que:

- l'ensemble des consommations qu'il devait acquitter et dont la liste figure au paragraphe précédent a bien été intégralement acquitté;
- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (placards, poubelles et réfrigérateurs vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, papier peint, ...)

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le preneur s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

Assurance

Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux) et à produire, le jour de l'entrée dans les lieux.

☐ Un exemplaire ou une photocopie de la police d'assurance acquittée auprès d'une compagnie notoirement solvable. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Echéancier de paiement

Loyer

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le preneur la somme total du loyer dont euros.

Le jour de la prise de possession des lieux, le preneur s'oblige à verser, en complément du loyer le chèque de caution dépôt de garantie plus le chèque de caution ménage .

Au départ le preneur devra s'acquitter des prestations supplémentaires qu'il aura demandé plus les charges lors de son séjour.

Coordonnées bancaires (RIB) du Bailleur si vous faites un virement :

Bénéficiaire : _____

Banque : _____

Code Banque : _____

Code Guichet : _____

Numéro de compte : _____

Clef RIB : _____

IBAN : _____

BIC : _____

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance pour tout versement effectué.

Conditions générales

11. DECLARATION DU BAILLEUR

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3.

Le Bailleur en justifiera par la production d'une quittance EDF, d'un avis de Taxe Foncière ou de tout autre document officiel.

12. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.

- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.

- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.

- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.

Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.

- ne céder ou sous-louer en aucun cas la présente location, même à titre gracieux, sauf accord écrit du bailleur;

- ne modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles;
 - autoriser le bailleur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction de loyer.
- Le gîte est pour un maximum de 9 personnes, mais qui est déterminé sur ce contrat.

Clause résolutoire

En cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement et 2 jours francs après une simple sommation par lettre recommandée restée infructueuse, le présent contrat sera immédiatement résilié et le bailleur pourra se prévaloir de l'article 1590 du Code civil pour conserver les arrhes versées à titre des premiers dommages-intérêts.

Clause pénale – Arrhes

Nous prenons la réservation uniquement lorsque nous avons reçu le dossier complet

- **Contrat signé**
- **Chèque de la somme total de la location qui est sur le contrat.**
- **Un exemplaire ou une photocopie de la police d'assurance acquittée auprès de votre compagnie d'assurance .**
- **Envois d'un email, pour vous dire que votre réservation est bien prise en compte.**

Il est convenu qu'en cas de désistement:

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

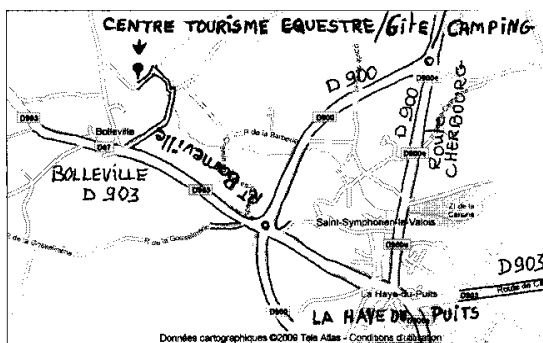
Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, le bailleur fait élection de domicile en sa demeure et le preneur dans les lieux loués.

Fait à _____, le _____, en _____ originaux dont un remis au(x) preneur(s).

Le(s) preneur(s) (Faire précéder votre signature de la mention manuscrite: "Lu et approuvé, bon pour accord").

Le bailleur Ecurie Leseigneur 10 route les mares 50250 Bolleville 06.42.22.91.06



Sortie de La Haye du puits au rond point d'intermarché prendre la D903 direction Barneville Carteret , faire 2km , vous arrivez à la pancarte Bolleville , prendre 2 ème à droite Direction Saint Nicolas de Pierrepont faites 500m et tournez à droite après la voie verte direction Les Mares, 1ere a droite vous serez chez nous.

Si vous avez du retard ou un problème appelez nous. 06.42.22.91.06 ou 02.33.46.99.78 ou sms.

Nous vous souhaitons une BONNE ROUTE.

